



Conditions générales de vente AN2V SERVICES SAS

L'AN2V SERVICES SAS (Sigle AN2V) se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment.

Préambule

- L'AN2V SERVICES SAS (RCS LYON 533 744 587) dont le siège social est établi au 5531 rue Claude Terrasse - 69210 L'ARBRESLE, est un organisme de formation professionnelle enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 82 69 13518 69 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).
- L'AN2V SERVICES SAS développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise/collectivité, et des formations à distance.

1. PRÉSENTATION

- Les présentes conditions générales de vente « CGV », ont pour objet de définir et fixer les conditions dans lesquelles l'AN2V, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.
- Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur accessible sur le site Internet www.an2v.org.
- Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'AN2V, ces conditions prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.
- Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.an2v.org porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.
- Ces CGV concernent les formations présentielle, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielle peuvent être réalisées dans les locaux loués par l'AN2V ou dans les locaux du client.
- Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.
- Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.
- Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- L'AN2V peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises / collectivités : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
- Formation intra-entreprise / collectivités : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;
- Client : personne morale ou physique qui commandé la prestation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

- Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation et/ou le bon de commande et/ou le devis valant convention de formation) et signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 20% du prix de la formation.

4. RESPONSABILITÉ

- Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.
- L'AN2V ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.
- Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

- Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le devis. Ils sont exprimés en euros et hors taxes, ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.
- Les modalités de facturation et de paiement seront effectuées aux conditions suivantes et sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le devis :

- Le paiement comptant doit être effectué par le client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ;

6. PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

- Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.
- Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, L'AN2V se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

7. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

- La convention de formation professionnelle et/ou le bon de commande et/ou le devis signé fait office de convocation à la formation.
- Une confirmation de la formation est adressée par mail au stagiaire, il est donc nécessaire d'indiquer l'adresse mail du stagiaire sur le bulletin d'inscription.
- Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

8. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, L'AN2V sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

9. CONDITIONS D'ANNULATION

REPORT- CESSATION ANTICIPÉE – ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

9.1. Par le client personne morale

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par l'AN2V entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, l'AN2V retient l'acompte.
- Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 1 jours calendaires avant le début de la formation, l'AN2V retient l'acompte et facture 50% du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

9.2. Par le client personne physique

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par l'AN2V après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, l'AN2V retient l'acompte, s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

9.3. Par l'AN2V SERVICES SAS

- L'AN2V se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
- En cas d'annulation par l'AN2V, les sommes versées sont remboursées au client. - En cas de report, l'AN2V propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.
- En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'AN2V est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par AN2V pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'AN2V. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de l'AN2V. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, l'AN2V demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

11. CONFIDENTIALITÉ

L'AN2V, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

12. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTERE PERSONNEL

L'AN2V respecte la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses clients et ses stagiaires et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ».

Les données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de l'AN2V ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers sauf aux organismes impliqués dans l'organisation ou le financement de la formation, pour instruire le dossier et dans le cadre exclusif de cette instruction. Les Données sont conservées pendant la durée de 5 années civiles et celle en cours.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel : ml@an2v.org. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès du ml@an2v.org

13. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par l'AN2V, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Si une contestation ou un différend aux contrats ou conventions de formation ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de LYON sera seul compétent pour régler le litige.

14. RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à l'AN2V, du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h30 ou transmettre un courriel à ml@an2v.org